REÇU 29 OCT. 2026

VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS

Mairie de Villefranche d'Albigeois
3 place de la mairie
81430 Villefranche d'Albigeois

Téléphone : 05 63 55 30 15
mairie@villefranchedalbigeois.fr
www.villefranchedalbigeois.ccmav.fr

ARRETE
Portant tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe au titre de l'année 2026

Le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26 ;
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs principaux de 2ème classe ;
Vu l'arrêté en date du 26 octobre 2022 portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis en date du 04 octobre 2022 du Comité Social Territorial compétent ;
Vu la délibération 2026-35 et 2026-37 portant création du poste de rédacteur principal de 1ère classe et mise à jour du tableau des effectifs.

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ème classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom Numéro d'ordre	Femme	Homme	Grade actuel	Promouvable à compter du
1 - Véronique ALIBERT 2 -	1	0	Rédacteur principal de 2ème classe	28/10/2026
Part respective de femmes et d'hommes - La part respective des agents PROMOUVABLES est de : 1 femme et de 0 homme - La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de 1 femme et de 0 homme				

ARTICLE 2 : Le secrétariat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- publié et affiché en mairie
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,

Fait à Villefranche d'Albigeois, le 28 octobre 2026

Le Maire,

Bruno BOUSQUET

MAIRIE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS 81430(Tarn)

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.